

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
MAIRIE DE
PÉRIERS SUR LE DAN
14112
Tél. 02.31.44.44.01
Fax 02.31.44.44.34
Email mairie-périers-sur-le-dan@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN

Le MAIRE de la Commune de Périers sur le Dan,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 avril 1975 approuvé le 2 juillet 1975 portant règlement général de la circulation,
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et permettre le déroulement de la cérémonie commémorative du 72^{ème} anniversaire de la Libération de Périers sur le Dan, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation près de la mairie de PÉRIERS SUR LE DAN.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de la cérémonie commémorative du 72^{ème} anniversaire de la Libération de Périers sur le Dan le MARDI 7 JUIN 2016, la circulation sera interdite à tous véhicules rue de l'Eglise entre la rue du Londel et la Haute Rue de 10 h 30 à 13 h 00, sauf riverains et participants à la cérémonie.

Article 2 : Pendant cette interruption, la circulation sera déviée par la Haute Rue.

Article 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Préfecture du Calvados
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ouistreham

Pour information :

- le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Monsieur le Commandant du groupement des Polices Urbaines, Commissaire Central de Police de Caen
- Directeur des Services de Transports Twisto.

FAIT à PÉRIERS SUR LE DAN, le 17 mai 2016

Le Maire,

RAYMOND PICARD.

